

Compte-rendu du Conseil Municipal

Du 25 mars 2021 à 19h00

Présents : Mrs Guillaume RENARD (Maire), Patrick ROGER (2ème adjoint), Franck LESELLIER, Christophe TARDIVON, Thierry BAKÉTOU, et Mmes Claudine LALOUETTE (1ère adjointe), LANGLET Elisabeth (3ème adjointe), Carole DÉGRÉMONT, Odile IGER, Claire AUBERT et Florence LEVAVASSEUR.

Absents et excusés :

Mr Ludovic HAUROGNÉ donne pouvoir à Mr Guillaume RENARD, Mr Laurent VILLEZ donne pouvoir à Mme LALOUETTE Claudine, Mr Pierre-Bernard COGNEIN donne pouvoir à Mme LANGLET Elisabeth, Mme Aurélie-Anne OPSOMER LACOSTE donne pouvoir à Mr ROGER Patrick.

Secrétaire de Séance : Mme AUBERT Claire.

Formant la majorité des membres en exercice.

Ordre du Jour :

- Présentation du compte administratif 2020 en présence de MOREL, percepteur de la commune
- Vote du Compte administratif 2020,
- Affectation du résultat,
- Approbation du compte de gestion du receveur municipal,
- Informations et questions diverses.

Ouverture de séance à 19h20

Le compte-rendu du conseil municipal du 16 décembre 2020 est approuvé à l'unanimité.

Présentation du compte administratif en présence de Mr MOREL, percepteur de la commune

Mr Le Maire informe le Conseil Municipal que Mr MOREL ne pourra pas être présent pour raison personnelle et s'en excuse.

Vote du Compte administratif 2020

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mr ROGER Patrick, 2ème maire-adjoint, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2020, vote le Compte Administratif de l'exercice 2020 et arrête ainsi les comptes :

Investissement :

Dépenses	Prévu :	74 824.09 €
	Réalisé :	30 585.67 €
	Reste à réaliser :	0.00 €

Déficit d'Investissement 2019 reporté : -34 124.09 €

Recettes	Prévu :	74 824.09 €
	Réalisé :	56 860.18 €
	Reste à réaliser :	0.00 €
	Transfert SILG :	2 445.12 €

Fonctionnement :

Dépenses	Prévu :	408 114.44 €
	Réalisé :	292 480.79 €
	Reste à réaliser :	0.00 €

Recettes	Prévu :	408 114.44 €
	Réalisé :	439 976.26 €
	Reste à réaliser :	0.00 €
	Transfert SILG :	329.46 €

Résultat de clôture de l'exercice :

Investissement :	- 5 404.46 €
Fonctionnement :	147 824.93 €
Résultat Global :	142 420.47 €

Affectation du résultat

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mr ROGER Patrick, 2ème maire-adjoint, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2020, le 25 mars 2021

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

• un excédent de fonctionnement de :	37 906.03 €
• Un excédent du transfert SILG de :	329.46 €
• Un excédent de fonctionnement reporté de :	109 589.44 €

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : 147 824.93 €

• un excédent d'investissement :	26 274.51 €
• Un excédent du transfert SILG de :	2 445.12 €
• Un déficit d'investissement reporté de :	-34 124.09 €

Soit un besoin de financement de : - 5 404 .46 €

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2020 comme suit :

AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068) :	5 404.46 €
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) :	142 420.47 €

Approbation du compte de gestion du receveur municipal

Monsieur Patrick ROGER expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par le receveur municipal à la clôture de l'exercice.

Monsieur Patrick ROGER le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis à validation en même temps que le compte administratif.

Le Conseil Municipal en a pris connaissance et après en avoir délibéré vote le compte de gestion 2020, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Informations et questions diverses :

Remboursement des acomptes de la salle polyvalente suite au COVID-19 pour l'année 2021

Vu l'arrêté préfectoral du 29 octobre 2020, concernant la crise sanitaire du COVID-19, la commune ne peut plus louer sa salle polyvalente Espelan.

Suite à cet arrêté, des locataires qui ont déjà versé leurs acomptes en 2019 et 2020 souhaitent annuler leurs réservations de la salle polyvalente vu qu'il n'y a aucune perspective de pouvoir reprendre les locations de la salle polyvalente à ce jour.

Monsieur le Maire propose de rembourser les acomptes de réservation aux personnes qui souhaitent annuler leurs réservations durant l'année 2021.

L'ensemble du Conseil Municipal vote à l'unanimité.

Taux d'imposition 2021

Monsieur Le Maire présente le Budget Primitif de 2021 et informe le Conseil Municipal que la commune présente un budget équilibré tant en recettes qu'en dépenses.

En 2021, dans le cadre de la suppression de la TH sur les résidences principales, les communes bénéficient du transfert du taux de TFPB 2020 du Département (25.36% pour la Seine-Maritime).

Ce transfert du foncier bâti du département et l'application du coefficient correcteur assurera la neutralité de la réforme TH pour les finances des communes.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des bases d'imposition des Impôts et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de ne pas augmenter les taux d'imposition.

Les produits attendus sont donc les suivants :

	Taux
Taxe foncière bâtie	Taux de référence = taux 2020 : 16.37% + taux de TFPB 2020 du département 25.36% soit un montant total : 41.73%
Taxe foncière non bâtie	33.14 %

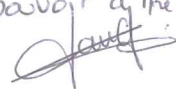
Guillaume RENARD
Maire



Elisabeth LANGLET
3^{ème} Maire Adjointe



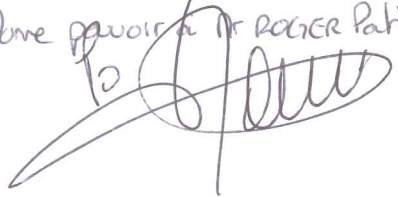
Pierre-Bernard COGNEIN
Absent et excusé

Donne pouvoir à M^{me} LANGLET Elisabeth


Odile IGER



Aurélie-Anne OPSOMER LACOSTE
Absente et excusée

Donne pouvoir à M^r ROGER Patrick


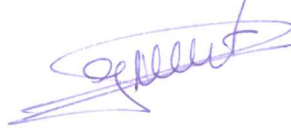
Claudine LALOUETTE
1^{er} Maire-adjointe



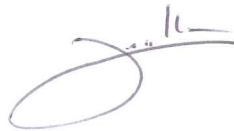
Claire AUBERT



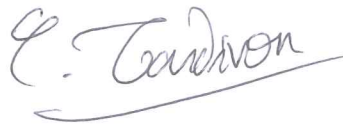
Carole DEGREMONT



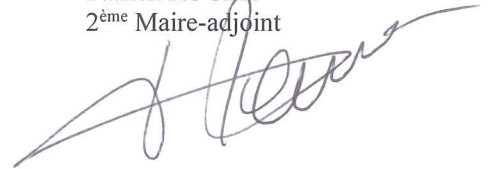
Franck LESELLIER



Christophe TARDIVON



Patrick ROGER
2^{ème} Maire-adjoint

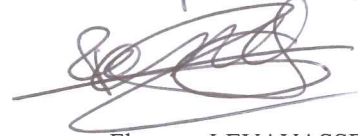


Thierry BAKETOU



Ludovic HAUROGNÉ
Absent et excusé

Donne pouvoir à M^r Guillaume RENARD



Florence LEVAVASSEUR



Laurent VILLEZ
Absent et excusé

Donne pouvoir à M^{me} LALOUETTE Claudine
